

Direction générale Comité exécutif

\boxtimes	

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-2015-006 R-2			
Direction de la vie communautaire			
Service : Direction Objet : Règlement de tarification pour les services	loony of activités	offerte ner le	Direction de
la vie communautaire	s, locaux et activites	s olieris par la	Direction de
Date: 7 avril 2015	· · ·		
(2)			
ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème) Nous avons préparé un règlement qui actualise la activités offerts par la Direction de la vie communa		ble pour les se	ervices et les
ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inc	convénients/impac	<u>:ts)</u>	
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION			
FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétai	re/impacts budgét	aires 2015-20	16-2017)
Coûts/revenus Impacts	2015	2016	2017
Conformément au règlement RV-2007-07-02 incombe au responsable d'activité budgéta suffisants pour les fins auxquelles la dépense Disponibilités budgétaires ⊠ Oui ☐ Non	aire de vérifier la		
Commentaires			
☐ Financement déjà autorisé par : ☐ Budget de fonctionnement. Poste budgéta ☐ Règlement d'emprunt spécifique RV, résolution CV, résolution CV ☐ Autorisation de financement à obtenir et sourc	_, Poste budgétaire ution CE		
Commentaires			
Numéro du projet PTI : Montants	2015	2016	2017
Compensation : Ou N/A			
Projet subventionné :			
Si oui, préciser le titre du programme et le pou	ircentage :		
·	Date: O	1,04,2	015
ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la	a_nécessité du tra	itement par	CE ou CV à
cette date)			
Avis de motion			
 Adoption du règlement 			
 Avis public de promuigation 			

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
François-P. Cloutier, conseiller juridique, DAJG	10/02/2015	Volet juridique afférent à la légalité du règlement et de l'échéancier

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

• D'adopter le Règlement RV-2015-XX-XX sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2015-006.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités de camp de jour et les activités sportives libres.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : An	nnexe 1 – Projet de règlemer	nt et ses annexes A, B et C
Préparé par : Dominick Fréchette	Titre d'emploi : Adio	int à l'administration
Recommandé par\:		
Sero-Juntay		E;
	Nom et initiales manuscrites l'itre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :	· •	
Signature de la Direction :	urblace	_ Date: 09/04/2015
COMMENTAIRES DE LA DIRECTIO		
ew good		
Signature de la Direction générale :		Date: 15104107



Règlement RV-2015-XX-XX sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Définitions

Pour les fins de l'application des articles 2 et 4, on entend par :

« accompagnateur » : personne dont la présence est essentielle à la participation à des activités de loisirs d'une personne ayant une déficience ou un problème de santé mentale permanent;

« activité de reconnaissance » : toute activité d'un organisme reconnu par la Ville prévue pour la tenue d'une soirée sociale de fin de saison ou d'une soirée de reconnaissance des bénévoles ou d'une soirée de remise de prix;

« activité régulière » : toute activité qui s'inscrit dans la mission d'un organisme reconnu par la Ville et qui se retrouve normalement à chaque année dans son calendrier régulier des activités, à l'exception d'un évènement d'envergure;

« activité spéciale » : toute activité d'un organisme reconnu par la Ville demandant l'aménagement d'un terrain ou d'un local ou le transport et l'installation d'équipements. Une telle activité n'est ni une activité régulière, ni une activité de reconnaissance, ni un évènement d'envergure et se tient sur une base occasionnelle, sur une courte période, soit de 1 à 2 jours;

« clientèle adulte » : toute personne participant à une activité de loisir âgée de dix-huit ans et plus;

« clientèle aînée » : toute personne participant à une activité de loisir âgée de cinquante-cinq ans et plus;

« clientèle jeunesse » : toute personne participant à une activité de loisir âgée de moins de dix-huit ans;

« clientèle des personnes vivant avec un handicap » : toute personne participant à une activité de loisir vivant avec un handicap physique ou intellectuel;

« clientèle générale » : toute personne autre qu'un organisme reconnu par la Ville et une commission scolaire;

« clientèle prioritaire » : toute personne participant à une activité de loisir qui fait partie de l'une des clientèles suivantes : clientèle aînée, clientèle jeunesse ou clientèle des personnes vivant avec un handicap;

« événement d'envergure » : un évènement qui se tient sur le territoire de la ville et qui est d'envergure régionale, provinciale, nationale ou internationale;

« non-résident » : toute personne qui n'est ni domiciliée dans la Ville de Lévis, ni propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la ville;

« organisme reconnu par la Ville » : un organisme qui a obtenu un statut d'organisme reconnu dans l'une des quatre catégories d'organismes spécifiées dans la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville;

« période d'inscription » : périodes identifiées dans le Guide Loisirs pour s'inscrire à une activité et comprenant la période principale et celle pour les places restantes ;

« vignette d'accompagnement touristique et de loisirs » : vignette permettant à une personne âgée de plus de 12 ans, vivant avec une déficience ou un problème de santé mentale et ayant un besoin d'accompagnement, de participer pleinement à différentes activités de loisirs en accordant la gratuité à son accompagnateur;

2. Location d'équipements sportifs et récréatifs et location de salles

Sous réserve des deuxième, troisième et cinquième alinéas, la tarification applicable pour la location des équipements sportifs et récréatifs identifiés à l'annexe « A » est établie à cette annexe et celle applicable pour la location des salles identifiées à l'annexe « B » est établie à cette dernière.

Toutefois, la tarification applicable pour la location ou l'utilisation des équipements sportifs et récréatifs et des salles identifiés aux annexes « A » et « B » par les organismes reconnus par la Ville, à l'exception des équipements du Centre de Plein air de Lévis, est celle établie conformément à l'annexe « C ».

Lors d'activités spéciales nécessitant des dépenses d'opérations extraordinaires, comme du personnel supplémentaire, du transport de matériel, du montage et du démontage d'équipement, des coûts excédentaires peuvent être ajoutés à la tarification applicable.

La tarification applicable est payable sur réception d'une facture avant le début de l'utilisation d'un tel équipement ou de la salle.

Le présent article ne s'applique pas aux locations ou prêts d'équipements sportifs et récréatifs et de salles faisant l'objet d'une entente écrite avec la Ville autorisée par résolution et prévoyant l'application d'un tarif différent;

3. Réservation

Toute personne désirant louer l'un des équipements sportifs et récréatifs ou l'une des salles identifiés aux annexes « A » et « B » doit d'abord en faire la réservation auprès de la Direction de la vie communautaire avant la date prévue pour son utilisation.

Si l'annulation de la réservation est faite 11 jours de calendrier ou plus avant la date de l'activité ou si, dans un cas de force majeure, la Direction de la vie communautaire doit annuler la réservation, le remboursement complet est effectué. Toutefois, des frais d'administration de 15 % doivent être payés par le locataire lorsque celui-ci procède à l'annulation.

Dans le cas de l'annulation d'une réservation faite après le délai prévu au deuxième alinéa, le locataire doit défrayer le tarif applicable.

Cependant, dans un cas de force majeure pour le locataire survenant moins de 11 jours de calendrier avant la date de l'activité, il y a remboursement ou note de crédit. Toutefois, des frais d'administration de 15 % doivent être payés par le locataire en plus des frais déjà encourus reliés à l'administration;

Il est exigé pour la participation d'un enfant aux activités de camp de jour, les tarifs établis dans le tableau ci-dessous :

Semaine	Dates	Tarifs (taxes incluses)
1	25 et 26 juin 2015	30\$
2	29 juin au 3 juillet 2015	66\$
3	6 au 10 juillet 2015	66 \$
4	13 au 17 juillet 2015	66 \$
5	20 au 24 juillet 2015	66 \$
6	27 au 31 juillet 2015	66 \$
7	3 au 7 août 2015	66 \$
8	10 au 14 août 2015	66\$

Les frais d'inscription correspondants au camp de jour, sont réduits de 331/3% pour chaque enfant référé par le service d'entraide de son quartier ou par la Corporation d'aide financière aux organismes de Lévis, conformément aux ententes établies avec ces dernières.

Des frais de retard sont exigibles pour tout enfant qui quitte après la fermeture, soit 17 h 45. Ces frais de retard sont de 5 \$ pour chaque tranche de 15 minutes de retard et doivent être acquittés la journée même du retard.

Pour les inscriptions téléphoniques, le paiement devra se faire par chèque. Si le montant de l'inscription est de 100 \$ et moins, le paiement se fait en un seul versement, daté du jour de l'inscription. Si le montant de l'inscription est de plus de 100 \$, le paiement peut se faire en un seul versement daté du jour de l'inscription ou le paiement peut également être effectué en deux (2) versements, par la transmission d'un chèque représentant 50% du montant, daté du jour de l'inscription et d'un second chèque, représentant le solde dû postdaté du troisième jeudi de mai. Selon le cas, le ou les chèques doivent être transmis dans les (5) cinq jours suivant l'inscription.

Les inscriptions faites par internet sont payables en un seul versement et doivent être payées par carte de crédit.

Dans le cas d'une annulation ou de modification des activités de camp de jour, par la Direction de la vie communautaire, les personnes inscrites à cette activité sont remboursées en totalité, sans frais d'administration.

Avant le début des activités de camp de jour, soit le 25 juin 2015, une personne peut annuler son inscription. Si la demande est effectuée durant la période d'inscription principale, aucun frais d'administration ne sera chargé. Au cas contraire, le remboursement est effectué en retenant des frais d'administration, représentant 15% du montant de l'inscription.

Après la première journée d'activité de camp de jour, il n'y a aucun remboursement sauf si la personne inscrite n'est pas en mesure de participer aux activités en raison d'une incapacité physique liée à son état de santé, en cas de blessures ou de maladie. Une demande écrite de remboursement doit être transmise à la Direction de la vie communautaire dès la survenance de l'évènement et au plus tard avant la dernière journée des activités de camp de jour. La demande doit être accompagnée des documents justifiant cette incapacité. Le montant remboursé correspondra à la

proportion des activités restantes à suivre. Des frais d'administration représentant 15 % du montant du remboursement seront retenus.

5. <u>Direction de la vie communautaire – activités sportives libres</u>

Il est exigé des personnes qui participent aux activités sportives libres suivantes les prix établis dans le tableau ci-dessous :

ACTIVITÉS	CLIENTÈLE	TARIFS
		(taxes incluses)
Bain libre	Adultes	2,50 \$
(piscines intérieures)	(18 ans à 54 ans)	
	Aînés (55 ans et plus)	1,75 \$
	Enfants (6 ans à 17 ans)	1,25 \$
	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit
Bain libre (piscines extérieures)	Tous	Gratuit
Glissade sur chambre à air	Adultes (18 ans et plus)	7,00 \$
(13 h 00 à 16 h 00)	Enfants	5,00 \$
	(17 ans et moins)	
Patinage libre	Tous	Gratuit
Ski et planche à neige	Adultes	10,00 \$ (2 heures et moins)
	(18 ans et plus)	12,00 \$ (plus de 2 heures)
	Enfants	9,00 \$ (2 heures et moins)
	(17 ans et moins)	10,00 \$ (plus de 2 heures)
Badminton libre	Adultes (18 ans et plus)	6,00 \$
	Enfants (6 à 17 ans)	3,00 \$

Toute personne peut obtenir, au coût de 50 \$ (taxes incluses), une carte d'accès de 50 points pour pratiquer les activités sportives libres suivantes :

- le bain libre à l'Aquaréna et à la Piscine Pierre Létourneau;
- la glissade en chambre à air, le ski et la planche à neige au Centre de plein air de Lévis;
- badminton libre.

La carte d'accès est transférable mais non remboursable et valide jusqu'à épuisement des points.

Le nombre de points requis pour pratiquer les activités sportives libres est identifié dans le tableau suivant :

POINTAGE	et aînés (55 ans et plus)	
Bain libre (piscines intérieures)	1	2

POINTAGE	Enfants (17 ans et moins)	Adultes (18 ans et plus)
Badminton libre	2	4
Glissade sur chambre à air	4	5

POINTAGE	Enfants (17 ans et moins)		Adultes (18	ans et plus)
	2 heures et moins	plus de 2 heures	2 heures et moins	plus de 2 heures
Ski et planche à neige	6	7	7	9

Les tarifs sont payables avant la participation à l'activité.

L'accès aux activités sportives libres est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne qui présente une carte d'identité avec photographie sur laquelle est apposée la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs.

6. Paiement d'une inscription à une activité

Pour les inscriptions téléphoniques, le paiement devra se faire par chèque. Si le montant de l'inscription est de 100 \$ et moins, le paiement se fait en un seul versement, daté du jour de l'inscription. Si le montant de l'inscription est de plus de 100 \$, le paiement peut se faire en un seul versement daté du jour de l'inscription ou le paiement peut également être effectué en deux (2) versements, par la transmission d'un chèque représentant 50% du montant, daté du jour de l'inscription et d'un second chèque, représentant le solde dû postdaté du cinquième jeudi suivant le début des inscriptions. Selon le cas, le ou les chèques doivent être transmis dans les (5) cinq jours suivant l'inscription.

Les inscriptions faites par internet sont payables en un seul versement et doivent être payées par carte de crédit.

7. Annulation et remboursements d'une inscription à une activité

Dans le cas d'une annulation ou de modification des activités, autre que les activités de camp de jour, décrété par la Direction de la vie communautaire, les personnes inscrites à cette activité sont remboursées en totalité, sans frais d'administration.

Avant le début de l'activité une personne peut annuler son inscription. Si la demande est effectuée durant la période d'inscription, aucun frais d'administration ne sera chargé. Au cas contraire, le remboursement est effectué en retenant des frais d'administration, représentant 15% du montant de l'inscription.

Après la première journée d'activité il n'y a aucun remboursement sauf si la personne inscrite n'est pas en mesure de participer aux activités en raison d'une incapacité physique liée à son état de santé, en cas de blessures ou de maladie. Une demande écrite de remboursement doit être transmise à la Direction de la vie communautaire,

Règlement RV-2014-XX-XX sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire Page 6

dès la survenance de l'évènement et au plus tard avant le dernier cours de la session. La demande doit être accompagnée des documents justifiant cette incapacité. Le montant remboursé correspondra à la proportion, des activités restantes à suivre. Des frais d'administration représentant 15 % du montant du remboursement seront retenus.

8. Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)

A moins d'indication contraire, la tarification indiquée au présent règlement ne comprend pas la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Ces taxes, lorsqu'elles sont applicables, doivent alors être ajoutées aux tarifs décrétés par ce règlement.

9. Intérêt

Lors de l'envoi d'une facture, s'il y a lieu, pour le paiement d'une somme exigée par le présent règlement, cette somme devient exigible et porte intérêt au taux déterminé par résolution du conseil pour les taxes et les créances impayées dans les 30 jours de cet envoi.

10. Chèque retourné

Lorsqu'un chèque est remis à la Ville et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 25 \$ sont réclamés au tireur du chèque, sauf en cas du décès du tireur.

11. Annexes

Les annexes A, B et C font partie intégrante du présent règlement.

12. Disposition abrogative

Le présent règlement abroge le Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adopte le	2015		
(ā			
		· ·	
Gille Lehouillier, maire		Danielle Bilodeau, greffière	

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

2015

ANNEXE "A" TARIFICATION / LOCATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS (Article 2)

Part of the last o		LOCATION	DES ARÉNAS	
ENDROITS	CLIENTÈLE	JOURS	HEURES	TARIFS
				En vigueur depuis le 1 ^{er} septembre 2014
		Lundi au jeudi	08 h à 16 h	192 \$ / h
Aréna de Lévis			16 h à 23 h	225 \$·/ h
(secteur Lévis)			23 h à 08 h	192 \$ / h
		Vendredi	08 h à 16 h	192 \$ / h
Aréna André-			16 h à 00 h 30	225 \$ / h
Lacroix			00 h 30 à 08 h	192 \$ / h
(secteur Lévis		Samedi	08 h à 22 h 30	225 \$ / h
	Générale		22 h 30 à 08 h	192 \$ / h
Aréna municipal		Dimanche	08 h à 21 h 30	225 \$ / h
•			21 h 30 à 08 h	192 \$ / h
(secteur Saint- Romuald)				84
		Lundi au jeudi	08 h à 16 h	192 \$ / h
Aquaréna			16 h à 23 h	225 \$ / h
(secteur Charny)			23 h à 08 h	192 \$ / h
		Vendredi	08 h à 16 h	192 \$ / h
			16 h à 00 h 30	225 \$ / h
Aréna B.S.R.	Générale		00 h 30 à 08 h	192 \$ / h
(secteur Saint-		Samedi	08 h à 22 h 30	225 \$ / h
Nicolas)			22 h 30 à 08 h	192 \$ / h
		Dimanche	08 h à 21 h 30	225 \$ / h
			21 h 30 à 08 h	192 \$ / h
Aréna de Lévis	Commission		×	102 \$ / h
Aréna André- Lacroix	scolaire	En tou	t temps	102 \$ / h
Aréna municipal	Commission	En tou	t temps	102 \$ / h
Aquaréna	scolaire		t temps	102 \$ / h
Aréna BSR			t temps	102 \$ / h

	LOCAT	ION DES ARÉNAS (suite)	
ENDROITS	CLIENTÈLE PÉRIODE		TARIFS
			En vigueur depuis le 1er septembre 2014
	Organismes reconnus par la		90 \$ / h
	Ville de Lévis (après le prorata		135 \$ / h
	d'heures de glace octroyées par la Ville)	Aréna de Lévis : du 19 avril au 19 mai	225 \$ /h
	Population en général	Du 19 mai au 15 août	180 \$ / h
	Garderies	Avant 16h00	102 \$ / h
	Club Midget AAA (selon le	En tout temps	143,50 \$ / h
	protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	Aréna de Lévis : du 19 avril au 19 mai	225 \$ /h
Tous les	Club Junior AA (selon le	En tout temps	143,50 \$ / h
arénas	protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	Aréna de Lévis : du 19 avril au 19 mai	225 \$ /h
	Collège de Lévis	En tout temps	143,50 \$ / h
		Aréna de Lévis : du 19 avril au 19 mai	225 \$ /h
	Usagers de la programmation hors glace	En tout temps	117 \$ / h
Écoles de sports de glace offertes par les organismes partenaires		Du 1 ^{er} mai au 15 août	135 \$ / h
	Aréna de Lévis : du 19 avril au 19 mai	225 \$ /h	

	LOCATION DES PISCINES	
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS
Toutes les piscines intérieures et extérieures	Générale	71,50 \$ / h (note 1)
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C et (note 1)
	Commission scolaire des navigateurs du lundi au vendredi de 8 h à 16 h	71.50 \$ / h (note 1)

	LOCATION DE GYMNASES	
ENDROITS CLIENTÈLE		TARIFS
Tous les gymnases		30,90 \$ / h
simples	Générale (pour un terrain de badminton)	13,90 \$ / h
(sauf celui du Juvénat	Générale (la moitié d'un gymnase simple)	18,10 \$ / h
Notre-Dame)	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C
Tous les gymnases	Générale	44,80 \$ / h
doubles (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C
Juvénat Notre-Dame	Générale	65 \$ / h
i	Générale (la moitié d'un gymnase)	40 \$ / h
	Générale (gymnase de soccer intérieur)	135 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C

	LOCATION DE TERRAINS DE SOCC	ER
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS
Tous les terrains	Générale (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	30,90 \$ / h
	Générale (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	20,10 \$ / h
	Générale (terrain à surface synthétique)	30,90 \$ / h
	Organismes reconnus par la Ville de Lévis dont l'utilisation est effectuée par des adultes (terrain à surface synthétique)	30,90 \$ / h
	Générale pour les non résidents (terrain à surface synthétique)	1'25 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	Voir annexe C
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	Voir annexe C
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (terrain à surface synthétique)	Voir annexe C
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum) (terrain à surface gazonnée)	24,00 \$ / h

ENDROITS	LOCATION DE TERRAINS DE BALLE S CLIENTÈLE TARIFS				
Tous les terrains	Générale	30,90 \$ / h			
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C			
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum)	24,00 \$ / h			

	LOCATION DE TERRAINS DE	TENNIS		
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (TAXES INCLUSES) En vigueur depuis le 1 ^{er} mai 2014		
Parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald) Parc Olympique Collège de Lévis (secteur Lévis)	Générale sans carte de membre Corporation publique ou privée « Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »	12 \$ / h / terrain 4,44 \$ / h / terrain Gratuit		

CARTE DE MEMBRE TENNIS					
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (TAXES INCLUSES)			
Parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald) Parc Olympique Collège de Lévis (Secteur de Lévis)	Carte de membre / 17 semaines (date d'entrée en vigueur, le deuxième lundi de mai) Enfant (10 ans et moins) Enfant (11 ans à 17 ans) Étudiant Adulte Couple Familiale Carte de membre / 8 semaines (date d'entrée en vigueur, le troisième lundi de juillet) Enfant (10 ans et moins) Enfant (11 ans à 17 ans) Étudiant Adulte Couple Familiale La carte de membre est valide pour tous les terrains de tennis gérés par la Ville.	Résident Gratuit 32 \$ 42 \$ 67 \$ 102 \$ 123 \$	XES INCLUSES) Non résident 32 \$ 48 \$ 63 \$ 101 \$ 153 \$ 185 \$		
	« Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »	Gratuit			

LIGUE DE TENNIS					
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (TAXES INCLUSES)			
Parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne)	Participant à une ligue jeunesse	Résident 10 \$			
Parc Renaud-Maillette		Non résident 15 \$			
(secteur Saint-Rédempteur)					
Parc des Plateaux					
Parc Soleil					
(secteur Saint-nicolas)					
Parc Maréchal-Joffre					
(secteur Charny)					
Parc Champigny					
Parc Quatre-Saisons					
(secteur St-Jean-Chrysostome)					
Parc de l'Aréna					
(secteur Saint-Romuald)					
Parc Olympique	2.				
Collège de Lévis					
(secteur Lévis)					

LOC	ATION DE PATINOIRES EXTÉRIEI	URES
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS
Parada I di a	Générale	26 \$ / h
Toutes les patinoires extérieure	Les organismes reconnus par le V Conseil de la Ville	Voir annexe C

ENDROITS	ÉQUIPEMENT	TARIFS
		(TAXES INCLUSES)
	Ensemble	13 \$ (moins de 2 heures)
93	(skis et bottes)	17 \$ (3 heures)
		21 \$ (journée)
	Skis	8 \$ (moins de 2 heures)
		10 \$ (3 heures)
entre de plein air de Lévis		14 \$ (journée)
	Bottes	8 \$ (moins de 2 heures)
		10 \$ (3 heures)
		14 \$ (journée)
	Ensemble	10 \$ (moins de 2 heures)
	(planche à neige et bottes)	18 \$ (2 heures)
		24 \$ (3 heures)
		28 \$ (journée)
•	Planche à neige	6 \$ (moins de 2 heures)
		12 \$ (2 heures)
		18 \$ (3 heures)
		24 \$ (journée)
	Bottes	6 \$ (moins de 2 heures)
		8 \$ (2 heures)
		10 \$ (3 heures)
		12 \$ (journée)
	Casques	3 \$ (moins de 2 heures)
	•	4 \$ (3 heures)
		5 \$ (journée)
		, Q =,
À l'achat d'un cours privé un ra	hais est accordé sur la location d'éc	quipement de ski et de planche à nei

TARIFS POUR LES COUTS E NECESSITANT DES DEPE	XCEDENTAIRES DES ACTIVITES SPECIALES NSES D'OPERATIONS EXTRAORDINAIRES
PERSONNEL REQUIS	TARIF
Préposé à la clientèle	17,60 \$ / h
Préposé aux plateaux sportifs	23,50 \$ / h
Ouvrier d'entretien-opérateur	36 \$ / h

ANNEXE "B" TARIFICATION / LOCATION DE SALLES (Article 2)

			Tarif régulier En vigueur depuis 1 ^{er} janvier 2013		epuis le
Endroit	Secteur	Local	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Noëlla-Sévigny	20,20 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Élus	20,90 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Michaud	20,90 \$	+	- \$
École Ste-Hélène	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle droite	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle gauche	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Brekeyvilloise	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière (voir note 1)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	St-Louis	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin (voir note 1)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin- Breakeyvilloise	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin- Breakeyvilloise (voir note 1)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Charny	Salle de conférence	20,20 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle de musique	20,20 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 2	20,90 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 3	20,90 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 4	20,90\$	+	- \$
École sec.les Etchemins Bibliothèque de Charny	Charny	Salle classe	21,80 \$	+	- \$ 26 \$ (voir note
Bibliothèque de Charny	Charny Charny	Salle d'aquarelle Salle de dessin	22,40 \$	+	26 \$ (voir note
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de peinture	22,40 \$ 22,40 \$	+	4) 26 \$ (voir note : 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de vitrail	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Chamy	Salle polyvalente	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Charny	Salle 1	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)

	1		Tarif En vigue 1 ^{er} jan	ur d	epuis le
Endroit	Secteur	Local	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Aquaréna	Chamy	Salle 1 et 2	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle d'animation	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Parc de la rivière	Charny	Agora	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Parc de la rivière	Charny	Chalet	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Parc Maréchal-Joffre École secondaire	Charny	Chalet-Kiosque	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
les Etchemins	Charny	Cafétéria	26,80 \$	+	- \$
École secondaire les Etchemins	Charny	Palestre	26,80 \$	+	- \$
École secondaire	Grianny	Auditorium (voir	20,50 \$	+	<u>- ф</u>
les Etchemins	Charny	note 5 et note 8)	56,30 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle de réunion	20,20 \$	+	- \$
Aréna André-Lacroix	Lévis	Salle Gilles- Gonthier	20,90 \$	+	- \$
		Salle de réunion		1	
Aréna de Lévis Centre culturel	Lévis	Mezzanine	20,90 \$	+	- \$
	Lévis	Salle de création Salle de	20,90 \$	+	- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	relaxation	20,90 \$	+	- \$
École Charles-Rodrigue	Lévis	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
École Pointe-Lévy (Polyvalente de Lévis)	Lévis	Salle classe	24 00 €	١.	
École St-Joseph	Lévis	Salle classe	21,80 \$ 21,80 \$	+	- \$ - \$
	2010	Cane classe	21,00 \$	-	26 \$
Centre culturel	Lévis	Salle des arts	22,40 \$	+	(voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de bien-être	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle d'exposition	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet du parc St- Laurent	Lévis	Salle	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre de Plein air Lévis	<u>Lévis</u>	Salle Nord	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre de Plein air Lévis	Lévis	Salle Sud	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre culturel	Lévis	Salle d'expression	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	<u>Lévis</u>	Salle 1 (voir note 1)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de danse	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre de Plein air Lévis	<u>Lévis</u>	Salle Nord et Sud	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
					52 \$ I

Centre Raymond-Blais Centre Raymond-Blais

Lévis

Lévis

Salle 2 (voir note 1) Salle 1 et 2

23,70 \$ 25,50 \$

52 \$

(voir note

4)

63 \$

	Tarif régulier
	En vigueur depuis le
ı	1 ^{er} janvier 2013

Committee of the second			1" jan	/ler	puller-1841 158,000
Endroit	Secteur	Local	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
		(voir note 1)	vialie	7	(voir note
École du Ruisseau				<u> </u>	4)
École de l'Auberivière	Lévis	Salle Salle	26,80 \$	+	- \$
École Desjardins	Lévis Lévis	Salle	26,80 \$	+	<u>-</u> \$
École Notre-Dame	Lévis	Salle	26,80 \$ 26,80 \$	+	- \$ - \$
École secondaire Pointe-	Levis	Auditorium (voir	20,80 \$	+	- \$
Lévy	Lévis	note 5 et note 8)	56,30 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle de réunion	20,90 \$	+	- \$
École du Boisé	Pintendre	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
École les Moussaillons	Pintendre	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
		Salle des			26 \$ (voir
Centre des loisirs	Pintendre	patineurs	22,40 \$	+	note 4)
		Salle du rez-de- chaussée			F0.6
		Criaussee			52 \$ (voir note
Centre des loisirs	Pintendre	(voir note 1)	22,90 \$	+	4)
_		Salle Germain-		\vdash	''
Centre municipal	Saint-Étienne	Bilodeau	20,90 \$	+	- \$
Chalet Grandes Pointes	Saint-Étienne	Salle 1 Nord	20,90\$	+	- \$
École Clé-du-boisé	Saint-Étienne	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
École Plein-Soleil	Saint-Étienne	Salle classe	21,80\$	+	- \$
		Salle A Alexis-			26 \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Rouleau	22,40 \$	+	(voir note
	OBJECT COOLING	Salle B	22,40 0	 	4) 26 \$
		Élizabeth-			(voir note
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Bélanger	22,40 \$	+	4)
					26\$
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle des	00.40.0		(voir note
Centre municipal	Saint-Etienne	fermières	22,40 \$	+	4)
		Salle A-C			52 \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Alexis-Conseil	22,90 \$	+	(voir note 4)
		Salle B-C		_	52 \$
					(voir note
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Élizabeth-Conseil	22,90 \$	+	4)
					52 \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle C Conseil	00.00.0		(voir note
Contro main fortologimene	Saint-Euenne	Salle C Conseil	22,90 \$	+	4)
		Salle Alexis-			52 \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Conseil-Élizabeth	23,70 \$	+	(voir note 4)
		Salle Étienne-			
		Baillargeon			52 \$
Centre municipal	Calant Éticasa	((voir note
Chalet du Parc	Saint-Étienne	(voir note 1)	23,70 \$	+	4)
Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2	20,20\$		- \$
Chalet du Parc	Saint-Jean	Oblic 1 dt 2	20,20 φ	. T	
Champigny	Chrysostome	Salle 3	20,90 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre-	Saint-Jean	Salle 1			<u>·</u>
Saisons	Chrysostome	(voir note 1)	20,90 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre- Saisons	Saint-Jean	0.11.0			
Salsons	Chrysostome	Salle 2	_20,90 \$	+	- \$
Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Chalet Tennis	20.00 €		
on ampigny	Saint-Jean	Chart Tenns	20,90 \$	+	- \$
École de Taniata	Chrysostome	Salle classe	21,80 \$		- \$
	Saint-Jean				
École la Rose-des-vents	Chrysostome	Salle classe	_ 21,80 \$	+	- \$
Ć1- !!A!!	Saint-Jean				
École l'Alizé	Chrysostome	Salle classe	21,80 \$	+	\$
École secondaire l'Horizon	Saint-Jean	Sollo classa	04.00.0		_ [
TOTACH	Chrysostome	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
		1			26 \$
	Saint-Jean	Salle du haut			(voir note

1	1		Tarif régulier En vigueur depuis 1 ^{er} janvier 2013		epuis le
Endroit	Secteur	Local	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Chalet Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle du bas	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet Parc Quatre- Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2 (voir note 1)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet Parc Quatre- Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle en bas	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre civique	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 (voir note 1)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4) 52 \$
Centre civique	St-Jean Chrysostome	Salle 2 (voir note 1)	22,90 \$	+	(voir note 4)
Centre civique	St-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2 (voir note 1)	24,80 \$	+	63 \$ (voir note 4)
École de Taniata	St-Jean Chrysostome	Salle récréative	26,80 \$	1,	- \$
École la Rose-des-vents	St-Jean Chrysostome	Cafétéria	26,80 \$	+	- \$
École l'Alizé	St-Jean Chrysostome	Salle des dîneurs	26,80 \$	+	- \$
École secondaire l'Horizon	St-Jean Chrysostome	Cafétéria	26,80 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Marcelline- Dubois	20,20 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Modeste- Demers	20,20 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de comité	20,90 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Alice- Gingras Salle Célina-	20,90 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Fréchette	20,90 \$	+	<u>-</u> \$
École Clair-Soleil École la Martinière	Saint-Nicolas	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas Saint-Nicolas	Salle classe Salle classe	21,80 \$ 21,80 \$	+	- \$ - \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de conférence	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8A (voir note 1)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre service des loisirs		Salle 8B			26 \$ (voir note
Contro service des idisirs	Saint-Nicolas	(voir note 1) Salle polyvalente	22,40 \$	+	4) 26 \$
Chalet Jean-Dumets	Saint-Nicolas	(voir note 1)	22,40 \$	+	(voir note 4)
École du Grand Voilier (Pavillon St-Laurent) École du Grand Voilier	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	26,80 \$	+	- \$
(Pavillon des Hirondelles)	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	26,80 \$	+	- \$ 26 \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Toutes les salles	22,40 \$	+	(voir note 4)
Aréna BSR	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
		Salle Bernières	,σσψ	-	52 \$ (voir note
Centre communautaire	Saint-Nicolas	(voir note 1) Salle Érablière	22,90 \$	+	4) 52 \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	(voir note 1)	22,90 \$	+	(voir note 4)
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8A-8B (voir note 1)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)

	Tarif régulier	
Εn	vigueur depuis le	
	1 ^{er} janvier 2013	

			Taux		Frais fixe
Endroit	Secteur	Local	horaire		(ménage)
		Salle Bernières et Érablière			52 \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	(voir note 1)	23,70 \$	+	(voir note 4)
École l'Odyssée	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	26,80 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas	Hall d'entrée	26,80 \$	+	- \$
Centre communautaire		Salle Coteau-			`
Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Chevreuil	20,90 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Guides	20,90 \$	+	- \$
Centre communautaire			•		
Le Carrefour	Saint-Rédempteur		20,90 \$	+	- \$
École la Ruche	Saint-Rédempteur	Salle classe	21,80 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Bourgeois	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
0		Salle Chaudière			26 \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	(voir note 1)	22,40 \$	+	(voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Pionniers	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)_
Centre communautaire					26 \$
Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Faubourg	22,40 \$	+	(voir note
					26 \$ (voir note
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle conférence	22,40 \$	+	4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de comité	20,90 \$	+	- \$
Contro communacidade					26 \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle St-Denis	22,40 \$	+	(voir note 4)
20 041101041	Sant-redempted	Salle des Chutes	<u> ΖΖ,40 Φ</u>	T	4)
Centre communautaire Le Carrefour		(Chaudière et Bourgeois)			52 \$ (voir note
Le Carrelour	Saint-Rédempteur	(voir note 1) Salle des Deux-	22,90 \$	+	4)
Centre communautaire		Rives (St-Denis et			52 \$ (voir note
Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Faubourg)	22,90 \$	+	4)
_					52 \$
Centre des loisirs		0-11- ((voir note
Quatre-Saisons	Saint-Rédempteur	Salle (voir note 1)	22,90 \$	+	4)
Centre communautaire		Salle Bourgeois+ Faubourg +			52 \$ (voir note
Le Carrefour	Saint-Rédempteur	St-Denis	23,70 \$	+	4)
		Salle Chaudière + Bourgeois +			
Centre communautaire		Faubourg			52 \$
Le Carrefour	Saint-Rédempteur	(voir note 1)	23,70\$		(voir note 4)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		, , , , ,		·	63 \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Le Carrefour	24,80 \$	+	(voir note 4)
		salle la passerelle			
Hôtel de ville	Saint-Romuald	(voir note 2)	20,20 \$	+	- \$
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle de réunion	20,90 \$	+	- \$
Chalet de tennis	Saint-Romuald	Salle	20,90 \$	+	- \$
École secondaire de l'Aubier	Spint Daniel	Sollo alassa	24.00.0		
as i Aubiei	Saint-Romuald	Salle classe salle polyvalente	21,80 \$	+	- \$ 26\$
		aane poryvalente			্বত ఫ (voir note
Hôtel de ville	Saint-Romuald	(voir note 2)	22,40 \$	+	4)
		salle du Conseil			52 \$
Hôtel de ville	Spint Democrate	(voir note 1 et	20.00.0		(voir note
Juvénat	Saint-Romuald Saint-Romuald	note 3) Salle classe	22,90 \$	+	4)
- COTORIOR	Samertomuald	Calle Classe	20,00 \$	T	- \$

	1	1	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2013		
Endroit	Secteur	Local	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle Maurice- Chamberland (voir note 1)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Juvénat	Saint-Romuald	Salle conférence ou pastorale	35,00 \$	+	- \$
École du Grand-Fleuve (Pavillon du Méandre)	Saint-Romuald	Salle	26,80 \$	+	- \$
École du Grand-Fleuve (Pavillon Maria- Dominique)	Saint-Romuald	Grande salle	26,80 \$	+	- \$
École sec. de l'Aubier	Saint-Romuald	Agora (voir note 6)	26,80 \$	+	- \$
École sec. de l'Aubier	Saint-Romuald	Cafétéria	26,80 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle de musique	35,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle du pavillon	35,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salon des sportifs	35,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle multifonctionnelle	40,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Cafétéria	- \$	+	495,00 \$
Juvénat	Saint-Romuald	Auditorium (voir note 7 et 8)	50,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Stationnement	- \$	+	250,00 \$
Juvénat	Saint-Romuald	Terrain extérieur	10,00\$	+	- \$

Tarif régulier

Note 1 : Location de la cuisinière : 25 \$ en sus

Note 2: Inaccessible au public

Note 3 : Înaccessible au public à l'exception de la célébration de la cérémonie du mariage

Note 4: Frais non exigibles aux cours et ateliers

Note 5 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs ainsi que le coût relatif à la climatisation de l'auditorium s'ajoutent au tarif régulier.

Note 6 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs s'ajoute au tarif régulier

Note 7 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par le Juvénat Notre-Dame s'ajoute au tarif régulier

Note 8 :Les frais de droits d'auteurs de la SOCAN s'ajoutent au tarif régulier

ANNEXE "C"

TARIFICATION APPLICABLE POUR LES ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE POUR LA LOCATION DE SALLES ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS IDENTIFIÉS AUX ANNEXES « A » ET « B » À L'EXCEPTION DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE DE PLEIN AIR DE LÉVIS (Article 2)

- 1. L'utilisation ou la location par les organismes reconnus par la Ville des salles et des équipements sportifs et récréatifs identifiés aux annexes « A » et « B » pour la tenue des réunions du conseil d'administration, les assemblées générales annuelles et les assemblées générales spéciales, est gratuite;
- 2. La tarification applicable pour la location ou l'utilisation par ces organismes des salles et des équipements sportifs et récréatifs identifiés aux annexes « A » et « B » à d'autres fins que celles mentionnées à l'article 1, à l'exception des équipements du Centre de plein air de Lévis, est établie conformément au tableau suivant :

			Tarification (7)			
			Équipements	Équipements		
Organismes	Clientèle	Activités	sportifs et	sportifs et		
reconnus par			récréatifs	récréatifs		
la Ville			municipaux	scolaires		
			et salles	et salles		
			municipales	scolaires		
		Activités régulières	Gratuit	Gratuit		
		(3)				
	Clientèles	Activité de	Tarif	Tarif		
	prioritaires	reconnaissance (1)	préférentiel (2)	préférentiel (2)		
1		Activités spéciales	Tarif	Tarif		
David and I		(5)	préférentiel (2)	préférentiel (2)		
Partenaire Partenaire		Activités régulières	Tarif régulier	Tarif régulier		
		(6)				
	Clientèle	Activité de	Tarif	Tarif		
	adulte	reconnaissance (1)	préférentiel (2)	préférentiel (2)		
		Activités spéciales	Tarif	Tarif		
		(5)	préférentiel (2)	préférentiel (2)		
		Activités régulières	Tarif	Tarif régulier		
300		(4)	préférentiel (2)			
	Clientèles	Activité de	Tarif	Tarif régulier		
Affinitaire	prioritaires	reconnaissance (1)	préférentiel (2)			
		Activités spéciales	Tarif	Tarif régulier		
D		(4)	préférentiel (2)			
Regroupement		Activités régulières	Tarif régulier	Tarif régulier		
ou de		(4)				
concertation	Clientèle	Activité de	Tarif régulier	Tarif régulier		
	adulte	reconnaissance (1)				
		Activités spéciales	Tarif régulier	Tarif régulier		
		(4)				

EXPLICATION DES NOTES

Note (1): Tous les organismes bénéficient, une fois par année, de la gratuité des salles et équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue d'une activité de reconnaissance.

Note (2): Ce tarif est de 50% inférieur au tarif régulier.

Note (3): Les organismes partenaires desservant à la fois des clientèles jeunesse et adulte défraient le tarif régulier pour leurs activités régulières au prorata du nombre d'heures utilisées par la clientèle adulte.

Note (4): Les organismes affinitaires qui organisent des activités régulières ou des activités spéciales destinées à la clientèle jeunesse ou des activités dont les profits sont redistribués à des organismes partenaires desservant des clientèles prioritaires bénéficient deux (2) fois par années de la gratuité des salles et des équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue de ces activités spécifiques.

Note (5): Les organismes partenaires bénéficient de la gratuité des salles et des équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue d'un maximum de deux (2) activités spéciales par année.

Note (6): Des frais pour la surveillance d'une piscine avec animation au taux de 24 \$ l'heure et sans animation au taux de 23 \$ l'heure sont exigibles dans tous les cas lorsque la présence d'un surveillant est requise.